Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Non-désignation conducteur après paiement par erreur sur antai

---
Par Jonxabaleta

Bonjour

Je suis gérant d'une société et je ne maîtrise pas encore bien toutes les démarches en France. En juillet, j'ai reçu deux petits excès de vitesse sur un véhicule de la société et je les ai payés directement en ligne sans savoir qu'il fallait d'abord me désigner comme conducteur personne physique.

Quand j'ai compris l'erreur, j'étais encore dans le délai de 45 jours pour la deuxième amende, mais le site de l'ANTAI bloque toute désignation une fois le paiement fait. J'ai contesté la première amende de non-désignation (675 ?) en expliquant le blocage et en prévenant que la deuxième allait suivre, mais l'OMP a rejeté ma requête et j'ai fini par payer les 675 ?.

Je viens de recevoir la deuxième amende de non-désignation (450 ? minorée jusqu'au 21/11, sinon 675 ?). Est-ce qu'il y a une chance de gagner devant le Tribunal de Police vu que j'étais dans le délai de 45 jours et que le site bloquait, ou vaut-il mieux payer les 450 ? tout de suite ?

Merci d'avance pour votre réponses